

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le premier juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Mrs BRUNET Stéphane, DROUIN Hervé, MARÇAIS Éliane, DORGUEILLE Laurent, FÉVRIER Sabrina, BERNARD Alexia, LEROYER Céline, LUZU Mickaël, FOUCAULT Fanny, BLOSSIER Jean-Bernard, LUZU-DUFOURD Céline, MARQUIER Rozenn, TRIBOUDEAU Audrey et GENDRON Philippe.

ABSENT : néant

Assistait également Madame MÉZIÈRE Morgane, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Mme FOUCAULT Fanny

Le compte rendu de la réunion du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Décision modificative n° 2021 – 01 – budget assainissement

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de modifier le budget assainissement – exercice 2021, de la manière suivante :

Section d'exploitation

Dépenses

Art. 61523 : - 100 €

Art. 023 : + 100 €

Section d'investissement

Recettes

Art. 021 : + 100 €

Dépenses

Art. 261 : + 100 €

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

2. Vote des subventions aux associations

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Association a rencontré les associations afin de recenser les projets et besoins de chacune et à étudier les courriers de demandes de ces dernières en analysant les différents projets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE, pour l'année 2021, les subventions suivantes, pour un montant total de **29 000.00 €** :

Associations	Montant voté
Cantine scolaire Rouez	20.000 € (1 ^{er} versement de 15.000 €)
Station verte de la Petite Charnie	700 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Sillé	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Tennie	200 €

Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Sillé	100 €
GIDON Rouez Parennes Neuville	150 €
Comice agricole de Rouez	0 €
Les Pétilllements de l'Abbaye Rouez	500 €
Club Olympique Rouézien – section football	500 €
Club Olympique Rouézien	2.700 €
Comité des Fêtes Rouez	1.000 €
Rouez Environnement	0 €
Association des Parents d'Élèves « Les Tilleuls » Rouez	400 €
Amicale des Mobilisés Rouez	120 €
Mémoire de Rouez	0 €
Génération Mouvement Rouez	200 €
Familles Rurales Rouez	1.000 €
Montant non attribué réservé pour des actions associatives communales	1 230 €
TOTAL	29.000 €

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

3. Location de la salle des fêtes suite au COVID-19

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, compte tenu de la crise sanitaire, la salle des fêtes n'a pas pu être louée pour des manifestations diverses depuis l'an dernier.

Les rassemblements étant à nouveau autorisés, sous protocole défini par M. le préfet de la Sarthe, le Maire propose au Conseil municipal de relouer la salle des fêtes à compter du 24 juillet 2021 sous réserve de nouvelles mesures annoncées, et de préciser les modalités de location dans un nouveau règlement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE la location de la salle des fêtes à compter du 24 juillet 2021,
DÉCIDE de rédiger un nouveau règlement de location de la salle des fêtes,
CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

4. Location du petit logement de l'école des filles

Le Maire expose au Conseil municipal que le petit appartement situé au rez-de-chaussée de l'ancienne école des filles est libre depuis le départ de Monsieur Claude BEDOUET.

L'entreprise ABC Leroyer a sollicité la mairie pour une demande de logement afin d'accueillir une future apprentie, Pauline PAPIILLON, au sein de l'entreprise, du 30 août 2021 au 30 juillet 2022.

Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de louer à Madame Pauline PAPILLON, du 30 août 2021 au 30 juillet 2022, le petit appartement situé au rez-de-chaussée de l'ancienne école des filles comprenant une salle à manger-cuisine, une chambre et une salle de bain-WC,

FIXE le montant du loyer à quatre-vingt euros par mois et le montant des charges à quinze euros par mois, payable à la Trésorerie de Conlie au plus tard le dernier jour du mois en cours,

FIXE le montant de la caution à quatre-vingt euros par mois,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires à cette location.

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

5. Service ALSH, périscolaire et mercredi – révision et harmonisation des tarifs, quotients familiaux, horaires d'accueil à partir du 1^{er} juillet 2021

Le Maire propose au Conseil municipal d'harmoniser les tarifs, les quotients familiaux et les horaires d'accueil sur les différents temps (accueil périscolaire, mercredis loisirs, vacances) au vu du regroupement avec le centre de loisirs de Crissé – Pezé – Rouez – St-Rémy-de-Sillé, Rouessé-Vassé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les tarifs, les quotients familiaux et les horaires d'accueil, à compter du 1^{er} juillet 2021, comme suit :

Accueil périscolaire :

Horaires d'accueil : de 7h15 à 8h35 et de 16h15 à 18h15

	QF 1 0 à 440 €	QF 2 441 à 700 €	QF 3 701 € et +	Hors 4CPS
Matin 7h15 – 8h35	0,40 €	0,50 €	0,60 €	
Soir 16h15 – 18h15	0,40 €	0,50 €	0,60 €	
Réduction 2 enfants et plus	-10 % sur l'ensemble de la facture de la famille			

Mercredis loisirs et vacances :

Horaires d'accueil : de 7h15 à 18h15

Dont activités des mercredis : 9h00/12h00 14h00/17h00

Dont activités des vacances : 9h00/17h00

	QF 1 0 à 440 €	QF 2 441 à 700 €	QF 3 701 € et +	Hors 4CPS
Demi-journée avec accueil échelonné	5,20 €	6,20 €	7,20 €	10,30 €
Journée avec accueil échelonné	8,80 €	10,30 €	11,80 €	15,50 €
Semaine	36,00 €	41,20 €	48,40 €	67,00 €
Réduction 2 enfants et plus	-10 % sur l'ensemble de la facture de la famille			
Pour les mercredis, il sera proposé aux familles une facturation à la demi-journée ou à la journée Pour les vacances scolaires, il sera proposé aux familles une facturation à la journée ou à la semaine				

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

6. Majoration des sorties ALSH – vacances d'été 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer des majorations sur les sorties proposées par le centre de loisirs pour les vacances d'été 2021, comme suit :

+ 2.00 € pour les sorties piscine, Grotte de Saulges, Gulli Parc, Coco Plage, Laser game

+ 10.00 € pour la sortie Papéa Parc

+ 15.00 pour la sortie Futuroscope

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

7. Fonds de commerce du bar – tabac - restaurant

Mme Nathalie MORTEAU, gérante du bar-restaurant, nous a informé de son intention de cesser son activité. Une rencontre s'est tenue pour en discuter. L'objectif commun est qu'une transition puisse se faire avec les futurs gérants. Le Maire rappelle au conseil municipal que la mairie est propriétaire des murs et du fonds de commerce. L'activité se décompose du bar, restaurant, FDJ, presse et tabac. Au vu de la complexité des démarches administratives et réglementaires émanant de ces différentes activités, il a été décidé de pouvoir se faire accompagner d'une société spécialisée dans les ventes de commerces.

Aussi, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'être accompagné du cabinet LAIR Immobilier, située à 1, grande rue – 61000 ALENCON

DÉCIDE de donner délégation, sans exclusivité, à la société LAIR Immobilier

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

8. Indemnité d'assurance pour les préjudices à la Résidence Le Grou

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite à la réception des travaux de la Fondation en 2018, des malfaçons ont été relevés dans le bâtiment de restauration (fissures faïence dans les cuisines), ne rendant pas ce pôle fonctionnel. Ce préjudice subi par la commune de Rouez, correspondant aux frais de fonctionnement et charges dans la salle des fêtes pour la restauration scolaire, a été évalué à 21 239,84 € avec une responsabilité de la SAS MAILHES à hauteur de 80 %. Après déduction de la franchise de 3 200 €, MMA, assureur de la SAS MAILHES, nous propose une prise en charge de 13 791,87 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ le versement d'indemnité d'assurance effectué par MMA IARD dans le cadre des préjudices subis par la commune,

DONNE quitus à MMA IARD Assurances Mutuelles pour les dommages mentionnés,

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

9. Arbre de naissance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

S'INSCRIT au dispositif « 1 naissance, 1 arbre » initiée par le Conseil Régional des Pays de la Loire,

SOLLICITE la participation financière allouée dans ce cadre,

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

10. Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu un courrier de la Préfecture concernant l'obligation pour la commune d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. La Préfecture sollicite une réflexion engagée pour aboutir à son élaboration. La commission Sureté – Sécurité se réunira pour élaborer ce document.

11. Suivi de la station d'épuration – synthèse annuelle d'autosurveillance du SATESE

Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la convention conclue entre la commune et le Département de la Sarthe en matière d'assistance technique, le SATESE a réalisé, en 2020, la synthèse des données se rapportant au suivi de la station d'épuration de la commune. Celle-ci donne la conclusion suivante : *la station, par temps sec et en nappes basses, n'est ni en surcharge organique ni hydraulique. Ratios de pollution par habitant standard. Le réseau reste toutefois trop sensible aux eaux parasites avec mise en charge de la lagune. Malgré cet aspect négatif permanent, les résultats restent très bons avec respect des normes.*

12. Retour sur la commission immobilier du 25 mai

Hervé Drouin – Adjoint fait un retour sur la commission immobilier qui s'est tenue le 25 mai. Il a été défini des axes prioritaires : les commerces (réfection des façades, acquisition de locaux, amélioration thermique des bâtiments), l'accueil des enfants sur le temps périscolaires (MAM à l'école des filles), la salle des sports (isolation thermique). Dans ces projets, une hiérarchisation devra être définie, avec toutefois des orientations à court terme sur les commerces et la garde des enfants. Pour ce faire, un rendez-vous a eu lieu avec la banque pour faire le point sur les emprunts en cours et les possibilités de renégociation. La commission propose également de mettre en suspend la rénovation du gymnase, sous réserve que les subventions prévues dans le cadre du Contrat Territoires Région soient redistribuées sur un autre projet structurant.

13. Retour sur la commission environnement du 25 mai

Hervé Drouin – Adjoint fait un retour sur la commission environnement du 25 mai :

- Voirie : les travaux de réfection complète de la voirie 2021 concerneront les voies communales n°10 des Engins à la Cheminée et n° 17 de Beaumanoir à Tronchonnière. Une demande de subvention auprès du Département a été transmise (prise en charge à hauteur de 20 %).
- Concernant la restauration scolaire, l'association de la cantine scolaire nous informe que le recrutement du chef cuisinier est fait. Ce dernier a été réalisé par l'association de la cantine scolaire de Rouez. Concernant le projet de mutualisation de la cantine, des discussions sont en cours avec les communes de Bernay– Neuvy-en-Champagne et Ruillé-en-Champagne. La convention de mise à disposition du bâtiment restauration de la Fondation pour la restauration scolaire est en attente du retour du contrôle de légalité.
- Cimetière : le travail de recherche des concessions arrivant à échéance est en cours.
- Un rendez-vous est fixé avec le chantier d'insertion du centre social Marie-Louise Souty de Conlie pour définir les besoins pour permettre un soutien à l'agent technique communal.
- Achats : la commune souhaite acquérir des poubelles et des bancs pour faciliter l'accès au centre bourg, au point de tri sélectif et infrastructures sportives, depuis la Fondation. Une demande sera faite auprès de la fondation pour une prise en charge financière.
- Les panneaux de lieu-dit restant sont en commande. La validation des nouvelles adresses a été obtenues auprès des services agréés. Des panneaux directionnels vont être remplacés.
- Fleurissement : la mise en place des jardinières et le fleurissement ont été réalisés par la SARL SABIN.

- Règles en Zones de Non Traitement (ZNT) : la commune a reçu un courrier suite au non-respect des règles en ZNT d'un administré. La commune tient à rappeler qu'il existe des distances minimales d'épandage de phytosanitaire à respecter.

14. Retour sur la commission cérémonie – organisation des élections

Le Maire informe le Conseil municipal que la commission cérémonie s'est réunie le 22 mai en vue d'organiser les élections dans le gymnase en situation d'épidémie de COVID-19. Le plan et le protocole des opérations de vote et de dépouillement ont été étudiés. Le planning de tenue du bureau de vote est également validé, grâce à la participation de bénévoles. Dans le respect des règles sanitaires, des parois en plexiglass, ainsi des isolements ont été confectionnés localement. La préfecture de la Sarthe dotera notre commune de gel hydroalcoolique, visières, masques et autotests.

15. Accueil de stagiaires

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune va accueillir des stagiaires dans les semaines à venir :

- Jéhane AUFRAY, du 14 au 18 juin en temps qu'ATSEM – animatrice
- Adrien POIRIER, du 21 juin au 2 juillet en espaces verts

16. Horaires d'ouverture de la mairie – agence postale

Le Conseil municipal informe les habitants que la mairie, ainsi que l'agence postale vont rouvrir dès le 09/08/2021 les mercredis matin.

Ainsi, les créneaux d'ouverture seront les suivants :

Lundi de 14h00 à 16h45

Mardi de 08h45 à 12h00

Mercredi de 09h00 à 12h00

Jeudi de 14h00 à 16h45

Vendredi de 08h45 à 12h00

Samedi de 09h00 à 11h30 (seulement les semaines impaires)

17. Opération argent de poche

Rozenn Marquier informe le Conseil municipal que la commune a proposé deux chantiers à la 4CPS dans le cadre de l'opération argent de poche :

- Travaux de peinture dans le hall d'entrée du gymnase, du 6 au 9 juillet (4 jours effectifs) : 2 jeunes souhaités, encadré par le Club Olympique Rouézien
- Travaux de peinture dans les toilettes de l'école suite à des travaux de réfection, du 26 au 30 juillet (4 jours effectifs) : 2 jeunes souhaités, encadré par la commune

Une seule candidature est parvenue à la mairie. Il est demandé aux jeunes de la commune intéressés par cette opération de se rapprocher du secrétariat de Mairie ou de la communauté de communes (4CPS) à Conlie.

18. Questions diverses

- La fête des voisins initialement prévue le 28 mai est reportée au 24 septembre 2021.
- La commune va candidater pour obtenir le label ville prudente face à l'aménagement de la rue du centre bourg, la zone d'échange piétons-véhicules routiers, le radar pédagogique, l'aménagement carrefour des croisettes (dossier à envoyer avant le 30/06/2021).
- Un administré nous demande la possibilité de fauchage pour faire du foin sur une parcelle Rue de la Vègre appartenant à la commune au niveau du cours d'eau : demande acceptée.
- Stationnement parking de la salle des fêtes : la commission Eco-mobilité se réunira pour travailler sur les règles de stationnements.

- Demande de l'association les cloches de la Liberté auprès des communes du canton de Sillé-le-Guillaume, de faire sonner les cloches le dimanche 6 juin à 18h44 en souvenir du Débarquement
- L'Assemblée du village organisée par le comité des fêtes aura lieu les 24 et 25/07/2021. Un programme a été établi par le comité des fêtes en adéquation avec les règles sanitaires en vigueur. Une demande d'autorisation sera soumise par la mairie à Monsieur le Préfet pour accord.
- Le critérium cycliste organisé par le COR aura lieu les 17/07/2021. Un circuit a été défini et sera validé, tout en respectant les règles sanitaires en vigueur. Une demande d'autorisation sera soumise par la mairie à Monsieur le Préfet pour accord.
- La kermesse de l'école organisée par l'APE est à l'étude pour le dimanche 27/06/2021. Au vu des règles sanitaires en vigueur et protocole dans les écoles, il apparaît compliqué d'organiser cette manifestation dans des conditions optimales. Aussi, avec l'organisation des élections sur ce même jour, l'utilisation du gymnase ne sera pas possible. Il en sera de même pour une mutualisation des sanitaires du gymnase si cette dernière devait être organisée au stade de football. Ainsi, il est important d'organiser une réunion tripartite entre l'APE, l'équipe enseignante et la mairie pour étudier toutes les propositions pour une organisation de cet événement de fin d'année dans les règles strictes COVID19. Il sera peut-être souhaitable de l'organiser une semaine plus tard, à savoir le dimanche 4 juillet 2021.
- Le repas des aînés formule « à emporter » a été apprécié par les personnes âgées et a permis pour certains de découvrir le restaurant du village.
- Demande du COR de mettre à disposition la salle des fêtes pour accueillir les activités sportives de Yoga, initialement pratiquées dans la salle de la Fondation. En effet, la Fondation ne souhaite pas que cette activité puisse s'y dérouler : demande acceptée, sous réserve de la disponibilité de la salle (voir avec l'association Familles Rurales qui occupe déjà la salle des fêtes).

Le prochain Conseil, prévu initialement le mardi 6 juillet est reporté au jeudi 8 juillet, à 20h00.